



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 21 février 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Démarche en ligne pour demander les médailles d'honneur

Les demandes de médailles d'honneur régionale, départementale et communale, d'honneur agricole et d'honneur du travail s'effectuent désormais sur internet.

Ce nouveau télé-service permet de recueillir en ligne les renseignements nécessaires à l'instruction du dossier. Pour créer son compte, l'usager doit indiquer le numéro SIRET de son entreprise :

- L'adresse pour demander la médaille d'honneur agricole : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>
- L'adresse pour demander la médaille d'honneur régionale, départementale et communale : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>
- L'adresse pour demander la médaille d'honneur du travail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Le demandeur reçoit dans les 24 heures un courriel pour l'informer des suites données à sa démarche.

En cas de difficulté dans la saisie du dossier, des points numériques sont à la disposition des usagers :

Point numérique de Basse-Terre Hall de la préfecture Rue Antoine de Lardenoy, 97100 Basse-Terre Du lundi au vendredi de 8h à 12h	Point numérique de Pointe-à-Pitre Hall de la sous-préfecture Place Victoire, 97110 Pointe-à-Pitre Du lundi au vendredi de 8h à 12h
--	--

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971